



## PREAVIS MUNICIPAL No 07 - 2019

### AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

#### BUDGET 2020

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2020. L'établissement de ce budget 2020 a été peu aisé. En effet, suite à l'acceptation par le Conseil Communal sur proposition de la Municipalité de baisser notre taux d'impôt de 77 à 75%, il y a fort à parier que notre excédent de charge lors du bouclage des comptes 2020 sera bien plus conséquent que les frs 72'094.00 actuellement budgétés.

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, vos Autorités ne sont pas parvenues à l'équilibre budgétaire malgré le minimum de dépenses prévues pour 2020.

Nous vous donnons ci-après quelques explications détaillées. Au niveau du dicastère administration, deux postes sont en augmentation soit celui de l'achat et la mise à jour de logiciel pour frs 11'000.00 en lieu et place des frs 4'000.00 habituels. En effet, en 2020 nous devons réaliser un upgrade informatique de notre site web communal. L'autre poste en forte augmentation est celui des honoraires et prestations de service qui passe de frs 8'000.00 à frs 20'000.00. En cause, des frais d'avocats dans le cadre de différents dossiers impliquant quelques citoyens de la commune.

Le centre budgétaire « Finances » subit une hausse des revenus due pour une grande partie au poste « Impôts sur le revenu » qui passe de frs 1'300'000.00 à frs 1'380'000.00. Cette augmentation provient de l'accroissement de la population de notre commune.

Pour finir, le dicastère « Sécurité sociale » est en forte baisse aux charges. En effet, le poste AVASAD qui nous coûtait frs 73'000.00 est désormais entièrement à la charge du Canton.

**Poste 1 - Administration générale**

Ce poste est en hausse aux charges de frs 19'000.00 comme expliqué dans le préavis.

**Poste 2 - Finances**

Une forte hausse aux revenus de frs 80'000.00 comme expliqué dans le préavis au poste impôts sur le revenu.

**Poste 3 - Domaines et bâtiments**

Ce poste est stable.

**Poste 4 - Travaux**

Ce poste est stable.

**Poste 5 - Instruction publique et cultes**

Ce poste est stable.

**Poste 6 - Police**

Ce poste est stable.

**Poste 7 - Sécurité sociale**

Ce poste est en forte baisse aux charges. En effet, la reprise par la Canton de l'AVASAD nous permet d'économiser frs 73'000.00.

**Poste 8 - Services industriels**

Ce poste est stable.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2020 déficitaire avec un excédent de charges de frs **72'094.00**. Nous rappelons à ce stade que c'est la 6<sup>ème</sup> année consécutive que notre autorité se trouve dans l'incapacité d'équilibrer son budget ce qui est très inquiétant, ce d'autant plus qu'une loi dite du frein à l'endettement pour les communes est en préparation au niveau du Grand Conseil Vaudois. Si cette loi est validée par nos députés, l'un des articles précisera que les communes auront le droit de présenter trois exercices négatifs et ensuite le Canton aura autorité pour prendre les mesures qui s'imposent. Entre autre le Canton pourra décider en lieu et place de la Commune du taux d'impôt communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :


### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

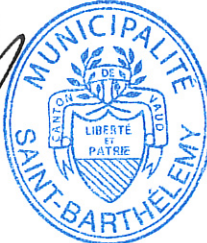
- Vu le préavis municipal n° 07-2019 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

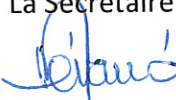
#### Décide

D'accepter le budget 2020 tel que présenté, présentant un excédent de charges de frs 72'094.00.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
D. Dafflon



La Secrétaire  
  
A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019